



LE DON DE TISSUS HUMAINS

Procédure pour recommander un donneur potentiel

En lien avec l'article 204.1 (LSSSS)

PATIENT EN MORT RÉCENTE (décédé depuis moins de 24 heures)

1 IDENTIFIER le donneur potentiel

Vérifier si le défunt présente un des critères d'exclusion suivants :

- Âgé de plus de 85 ans
- VIH-VHB-VHC
- Infection systémique active et non traitée
- Cancer sanguin (lymphome, leucémie, maladie de Hodgkin)
- Alzheimer, Parkinson, démence d'étiologie inconnue



Si présence de critères d'exclusion



Fin du processus



Si aucun critère d'exclusion, passez à l'étape 2

NE PAS PROPOSER À LA FAMILLE L'OPTION DU DON AVANT L'ÉTAPE 3

2 RECOMMANDER le donneur potentiel

Communiquer avec Héma-Québec : 1 888 366-7338, option 2 (24 heures sur 24, 7 jours sur 7) et transmettre les informations suivantes :

- Nom du défunt
- Date de naissance
- Numéro d'assurance maladie
- Indiquer si le donneur potentiel a signé l'autocollant de consentement au dos de sa carte d'assurance maladie

Héma-Québec fera les vérifications d'usage aux registres des consentements de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) et de la Chambre des notaires du Québec (CNQ). Suivant la vérification des deux registres, le personnel du centre hospitalier sera informé par téléphone de la présence ou non d'un consentement ou d'un refus.

3 COMMUNIQUER l'information à la famille

Présence d'un consentement aux registres ou carte d'assurance maladie signée

Absence d'un consentement aux registres

Refus inscrit au registre de la CNQ

Présenter à la famille l'option du don et offrir le soutien d'un coordonnateur d'Héma-Québec qui pourra répondre à ses questions.

Consentement de la famille

Refus de la famille

Fin du processus

Informez la famille qu'un coordonnateur d'Héma-Québec communiquera avec elle dans les prochaines heures et obtenez le nom et les numéros de téléphone du membre de la famille à contacter.

4 TRANSMETTRE les informations pour la qualification du donneur

Communiquer avec Héma-Québec : 1 888 366-7338, option 2 (24 heures sur 24, 7 jours sur 7) et transmettre les coordonnées du membre de la famille à contacter ainsi que les informations médicales demandées.

À la demande du coordonnateur d'Héma-Québec, transmettre, par télécopieur ou par courriel, les informations suivantes :

- Formulaire SP-3 (déclaration de décès);
- Transport ambulancier / rapport des paramédics (AS-810 / AS-803P), s'il y a lieu;
- Feuille sommaire d'hospitalisation;
- Notes d'évolution médicale;
- Notes d'observation de l'infirmière;
- Résultats de laboratoire (globules blancs, cultures et hémocultures);
- Fiches d'administration des médicaments (FADM);
- Consultations médicales de l'hospitalisation actuelle;
- Relevé des paramètres fondamentaux (feuille de signes vitaux);
- Feuilles d'administration de produits sanguins ou stables (72 dernières heures); et
- Feuille de niveau de soin.

Réfrigérer le corps le plus rapidement possible et indiquer au dossier la date et l'heure de la réfrigération.

Prise en charge du processus par Héma-Québec, incluant l'enregistrement d'un consentement téléphonique avec la famille et la qualification du donneur.